

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 03 2021 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE (arrivée à 20h30), Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER-DOHEY, Boris MONTVILOFF.

Excusé : Denis DERVIN

Alexandre COLIN est nommé secrétaire de séance

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

- **Vote des comptes administratifs** : Voir tableau annexe 1

Pour le **budget communal**, les dépenses de fonctionnement représentent 298 119.28 €, les recettes s'élèvent, quant à elles, à 430 529.74 €, ce qui laisse un excédent de fonctionnement de 132 410.46 € pour 2020. En rajoutant 88 949.16 € de report de résultat 2019, nous avons **221 359.62 €** de résultat de clôture à affecter.

En ce qui concerne la section investissement, les dépenses s'élèvent à 119 939.01 €, les recettes à 161 243.42 €, soit un résultat excédentaire de 41 304.41 €, mais en rajoutant les résultats de l'année précédente de 127 729.65 €, nous avons **169 034.06 €** de report cumulé.

Pour le **budget assainissement**, les dépenses de fonctionnement sont en légère baisse à 31 448.67 €. Les recettes sont à hauteur de 28 188.93 €. Nous avons par conséquent un résultat annuel déficitaire de 3 259.74 € pour 2019, auxquels il convient d'ajouter l'excédent reporté de 9 979.45 € de 2019, soit une affectation à faire de **6 719.71 €**.

Pour la section investissement, avec 20 873.97 € de dépenses, pour 28 512.64 € de recettes, nous avons un excédent de 7 638.67 €, mais il faut retrancher le déficit 11 076.64 € de l'année précédente, ce qui laisse un besoin de financement total de **3 437.97 €**.

La procédure de vote n'autorise pas l'ordonnateur des dépenses à participer à l'approbation du compte administratif. Alain PREVÔT est nommé président de séance pour l'approbation des comptes administratifs.

Après délibérations, les comptes administratifs commune et assainissement sont adoptés à l'unanimité

- **Approbation des comptes de gestion** :

Les comptes de gestion, établis par le trésorier ne font apparaître aucune remarque ni observation de la part de ce dernier.

Après délibérations, les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité.

- **Affectation des résultats** :

Budget communal :

Le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de **fonctionnement** cumulé de **221 359.62 €**, à affecter.

Pour la section **investissement**, nous avons un report positif de **169 034.06 €**.

Le maire propose d'affecter 120 000 € à la section investissement, ce qui laisse 101 359.62 € en R002 (excédent de fonctionnement).

Budget assainissement :

L'exercice 2020 est excédentaire en **fonctionnement** de **6 719.71 €**.

Pour la section **investissement** nous avons un besoin de financement de **3 437.97 €**.

Il est donc nécessaire de reporter la somme de 3 437.97 € au D 002 de la section d'investissement, et le maire propose d'affecter 3 497.97 € en section investissement au 1068, pour couvrir le déficit, 3 281.74 € restant étant en R 002, de la section de fonctionnement.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats.

- **Vote des taxes :**

Cette année, les bases augmentent comme d'habitude, mais n'ayant eu connaissance que tardivement des bases de l'administration, les chiffres réels n'ont pu être intégrés au budget. Cependant la somme inscrite est inférieure à la notification des services fiscaux (158 000 pour 173 995 €).

Suite à la réforme de la taxe d'habitation, l'Etat a décidé d'octroyer aux communes la part départementale du foncier non bâti, ce qui porte notre part au taux de 32.76% au lieu des 13.80% précédemment. Ce changement n'impactera pas les contribuables.

Néanmoins, ce taux est appliqué de façon brute aux bases, la recette serait nettement supérieure à l'année dernière, mais pour pallier à cette différence le gouvernement a prévu d'appliquer un coefficient correcteur qui ramène nos recettes prévisionnelles de 197 500 € à 173 995 €. Pour rappel, nous avons touché 158 903 € en 2020, et inscrit 158 000 € en 2021.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir les taux de 32.76% pour le foncier bâti, et 59.19% pour le foncier non bâti.

- **Vote des subventions aux associations :**

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 200 euros au club du 3^{ème} âge, ainsi qu'au comité des fêtes et à l'ACCA (sous réserve de demande pour les deux dernières). A noter que ce montant est provisoire et pourra être augmenté en fonction des animations qui seront être faites en cours d'année.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes : FNATH, section de Bellac : 85 €, GVA : 60 €, Secours populaire : 100 €, Solidarité paysans : 50 €, APOSNO : 100 €, les resto du cœur : 100 €.

Si d'autres demandes parviennent, elles seront examinées lors de prochaines séances.

- **Approbation des budgets primitifs 2019 :**

Budget communal : Voir tableau annexe 2

La section de fonctionnement s'équilibre à 465 359.62 €.

Pour les dépenses, pas de grands changements dans les dépenses courantes. Les montants sont plutôt surestimés dans l'ensemble. Il est prévu 46 866 € de virement à la section investissement. Une subvention de 8 618.26€ au budget assainissement est prévue.

Pour les recettes, nous retrouvons nos 101 359.62 € d'excédent reporté de 2020 en R 002, partie du résultat non affectée.

Concernant les dotations, sans notification à ce jour, les montants 2020 sont reconduits.

L'allocation compensatrice de la communauté de communes n'est pas encore votée, mais ne devrait pas bouger, même si des discussions vont avoir lieu.

Pour la section investissement, le budget est cette année, équilibré à 448 101.06 €. Les restes à réaliser s'élèvent à 67 694 € en dépenses pour 51 309 € de recettes, sont constitués de l'extension du hangar, de la salle polyvalente (bardage), et du programme de voirie SYGESBEM, non réglé au 31 décembre, avec en recettes les subventions correspondantes.

Les dépenses prévues sont la création de la réserve incendie, le programme de voirie, le changement de la tondeuse, l'aménagement du city park, et bien sûr le remboursement des emprunts.

En recettes, les subventions notifiées, le report de 169 034.06 €, les 120 000 € d'affectation, et le virement de la section de fonctionnement de 46 866€

Budget assainissement :

Pour ce budget la section de fonctionnement est équilibrée à 39 400 € comprenant notamment 18 000 € de recettes provenant des redevances d'assainissement, et le report de 3 281.74 € de 2020, ainsi que la subvention du budget principal de 8 618.26 €. A noter qu'en 2020 nous avons prévu une subvention de 10 000 € qui n'a pas été exécutée.

Les dotations aux amortissements représentent 16 600 € de dépense de fonctionnement, que nous retrouverons en recettes d'investissement. Nous avons également 3 400 € d'intérêts d'emprunts au 66111, en baisse chaque année. Un virement de 4 900 € est prévu vers la section d'investissement.

En investissement, le remboursement des emprunts représente 12 000 € (partie capital), et nous retrouvons nos 3 437.97 € de déficit reporté, équilibré par l'affectation des résultats. En recettes, le virement de la section de fonctionnement, et les écritures d'ordre des dotations d'amortissement. A noter également les 10 000 € d'avance de trésorerie pour 2021 qui s'équilibrent avec le remboursement.

Le conseil municipal souhaiterait pouvoir inscrire l'étude concernant le renouvellement de la station d'épuration du Chablard, celle-ci devenant obsolète.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ces budgets primitifs.

- **Questions diverses** :

Motion sur le projet Hercule : Les syndicats professionnels et le SEHV nous proposent de prendre une motion contre ce projet, visant au démantèlement d'EDF et à sa privatisation.
Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter cette motion.

- **Date du prochain conseil** : La date est fixée au lundi 9 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 10.